

Approbation des modalités de contrôle des connaissances et des compétences et des structures d'enseignement 2024-2025 du Service Sanitaire des Étudiants en Santé (SSES)

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 30 avril 2024**

Délibération 2024/04/CFVU – 38

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les modalités de contrôle des connaissances et des compétences et les structures d'enseignement 2024-2025 du Service Sanitaire des Étudiants en Santé (SSES).

Toulouse, le 30 avril 2024

La Présidente

Odile RAUZY



Nombre de membres : 39
Nombre de membres présents ou représentés : 28

Nombre de voix favorables : 28
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**UNIVERSITÉ
TOULOUSE III**
PAUL SABATIER



FACULTÉ DE SANTÉ

FACULTE DE SANTE - FORMATIONS TRANSVERSALES

Service Sanitaire des Etudiants en Santé - SSES

Programme des enseignements
Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

Année universitaire 2024-2025

A/ PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

1. ETUDIANTS CONCERNES – ECTS

DEPARTEMENT	NIVEAU D'ETUDE	NOMBRE D'ECTS
Médecine	3 ^{ème} année	6 ECTS
Maïeutique	3 ^{ème} année	6 ECTS
Odontologie	4 ^{ème} année	6 ECTS
Pharmacie	5 ^{ème} année	6 ECTS
Kinésithérapie	2 ^{ème} année	6 ECTS
Soins infirmiers	2 ^{ème} année	6 ECTS

2. DESCRIPTION

ECTS : 6	Position dans le cursus : 60 h d'enseignement
Cours magistraux	Enseignement théorique : 12h en session plénière en présentiel
Travaux dirigés	Enseignement Dirigé : 20h en présentiel en groupe de 6 étudiants maximum
Travail personnel et en groupe multiprofessionnel	Préparation d'une action de terrain : 28 h
Répartition théorique/présentiel : dans la note finale : 25% théorique – 75% pratique	

3. ORGANISATION MULTIDISCIPLINAIRE (sous l'égide de l'UFR Santé)

Responsables :

Médecine : Eric Huyghe

Odontologie : Michel Sixou

Pharmacie : Charlotte Laborde

Administration : Guillaume BESIN

Projet : Sophie Sixou

Équipe pédagogique

Les tuteurs pédagogiques qui encadrent les groupes d'étudiants sont des enseignants de l'université Paul Sabatier (PU-PH, PU, MCU-PH, MCU), ou des encadrants du PREFMS (IFMK, IFSI), ou des personnalités extérieurs (médecin, pharmacien, ...)

4. OBJECTIFS GLOBAUX DE L'ENSEIGNEMENT

- initier les étudiants aux enjeux de la promotion de la santé et de la prévention primaire définie par l'Organisation mondiale de la santé comme l'ensemble des actes mis en œuvre dans l'objectif de réduire l'incidence d'une maladie ou d'un problème de santé par la diminution des causes et des facteurs de risque ;
- permettre la réalisation d'actions concrètes de prévention primaire et de promotion de la santé participant à la politique de prévention et de lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé mise en place par la stratégie nationale de santé ; exceptionnellement, ces actions peuvent inclure, après formation spécifique préalable, la participation encadrée à des actions de dépistage ;
- favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité lors des formations suivies et des actions réalisées ;
- intégrer la prévention dans les pratiques des professionnels de santé.

5. PRÉREQUIS

- Aucun

6. CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES ATTENDUES À L'ISSUE DE L'ENSEIGNEMENT

Le service sanitaire comporte 2 parties :

1-Partie Théorique :

Les connaissances et les compétences nécessaires à la prévention primaire (prévention, risque et facteurs de risque, communication, santé publique, gestion de projet) sont enseignées, lors **d'une semaine commune à tous les étudiants du corps de santé** sur les thématiques suivantes :

- Santé sexuelle
- Activité physique
- Alimentation
- Addiction
- Santé orale
- Risque infectieux, vaccination, antibiorésistance
- Santé environnementale
- Santé mentale
- Connaissance du médicament

D'autres thématiques pourront être ouvertes à l'initiative du COPIL du SSES, en fonction des priorités et textes législatifs en prévention primaire et promotion de la santé.

La gestion de projet sera enseignée lors de la semaine au même titre que les thématiques sus-citées.

Les intervenants sont rattachés aux Départements de la Faculté de Santé (Médecine, Odontologie, Pharmacie et Maïeutique) et aux Ecoles IFMK et IFSI-prefms.

Ces enseignements ont lieu sur **une semaine banalisée en octobre de chaque année**. La présence aux enseignements étant obligatoire, les étudiants devront être libérés de tout autre enseignement pouvant être programmé en parallèle (cours magistraux, TD et TP, également dans le cadre des enseignements de master) et les stages hospitaliers seront banalisés (notamment pour les étudiants de pharmacie et odontologie).

S'agissant d'un enseignement pluridisciplinaire qui impose des contraintes organisationnelles importantes, la semaine d'enseignement théorique sera donc considérée prioritaire par rapport à toute autre activité de l'étudiant dans les différentes filières.

2- Partie pratique : réalisation d'une **action de prévention, au moins 2 fois, en santé pluriprofessionnelle** devant un vrai public.

L'action d'un groupe pluriprofessionnel dans un lieu public (de l'éducation nationale, professionnel carcéral, ...) impose des contraintes organisationnelles également très importantes, aussi **la journée ou demi-journée d'action** sera considérée prioritaire par rapport à toute autre activité de l'étudiant dans les différentes filières. L'absence de chaque étudiant sera excusée pour le créneau d'intervention (la convention signée servant de justificatif), que ce soit pour des enseignements théoriques, dirigés ou pratiques, comme cité plus haut.

Il est de la responsabilité des étudiants de ne pas planifier d'action un jour d'examen, et d'informer les responsables de travaux dirigés ou pratiques assez tôt (minimum 1 à 2 semaines à l'avance) pour prévoir un rattrapage avec une autre série.



B/ MODALITÉS DE CONTRÔLES DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

ECTS : 6	Enseignement	Total
Session 1	<p>Théorique – Contrôle Terminal : Validation par QCM le dernier jour de la semaine d'enseignement magistral durant le mois d'octobre. 20 QCM (note sur 20) pour une épreuve de 30 minutes portant sur les cours magistraux uniquement, des thématiques en question et également de la gestion de projet.</p>	<p>Partie théorique : Note /20 = 25% de la note globale Partie pratique : Note /20 = 75% de la note globale</p>
	<p>Pratique – Contrôle terminal : en groupes pluriprofessionnels sous la responsabilité d'un tuteur, consiste à préparer une action de prévention, la réaliser devant un public, au moins 2 fois, puis faire une évaluation et un retour d'expérience.</p>	<p>Note globale / 20. Nécessité d'avoir 10/20 pour valider l'UE La note n'entre pas dans la moyenne des UE de l'année</p>
Session 2	<p>Une deuxième session à l'oral (100%) est prévue devant un jury du comité de pilotage du SSES si la note globale est inférieure à 10/20 et/ou si l'étudiant n'a pas participé à la démarche projet du groupe (étudiants fantômes).</p>	

Si le SSES n'est pas validé, l'étudiant ne peut pas passer en année supérieure dans sa formation principale.

Les étudiants qui redoublent :

Les étudiants qui redoublent gardent le bénéfice de la note globale du SSES s'ils l'ont validé. Si le service sanitaire n'est pas validé, l'étudiant ne peut pas passer en année supérieure dans sa formation principale. Il doit repasser l'ensemble de l'UE. Il n'y a pas de conservation de note de l'épreuve théorique ou pratique d'une année sur l'autre.

Les étudiants en mobilité ERASMUS :

Les étudiants qui effectuent une mobilité ERASMUS (semestre 1, semestre 2 ou année complète) doivent également obligatoirement valider l'UE Service Sanitaire des Etudiants en Santé. Une session d'examen théorique par QCM en ligne (plateforme pédagogique Moodle) est organisée pour ces étudiants de façon synchrone à l'épreuve générale sur feuille de coche. Les QCM sont identiques pour tous les étudiants, en présentiel et en distanciel.

Durant la durée de leur mobilité, les étudiants ERASMUS devront participer au travail du groupe pour la préparation de l'action de prévention en utilisant des moyens de communication numérique (vidéoconférences, appels vidéo...). Le groupe devra, dans la mesure du possible, s'efforcer de trouver des horaires de réunion compatibles avec la participation de l'étudiant Erasmus. Si une intervention est planifiée durant la période de mobilité ERASMUS, l'étudiant sera exempté de la participation à l'action de terrain et bénéficiera de la note de groupe. Si en revanche il ne participe pas à la préparation de l'action de terrain avec son groupe, il devra effectuer seul l'épreuve de deuxième session, à son retour de mobilité pour valider son SSES.

Les étudiants en mobilité ERASMUS auront donc tous une note de l'épreuve de QCM et une note de participation (à distance ou en présentiel) à la démarche d'action de prévention primaire.

Toulouse le

La Présidente de l'Université,